

Excusée ayant donné procuration : Mme CADIO Isabelle à M. CHEREL Alain

Absent : M. LECLAIR Julien

### **BATIMENT COMMUNAUX : Approbation de l'avant-projet de la rénovation de la mairie et demande de subventions.**

Vu la délibération en date du 06 Août 2021 approuvant le lancement de l'opération de la rénovation de la mairie pour un coût prévisionnel de travaux de 539 934,00 € H.T et autorisant le Maire à missionner le cabinet BLEHER Architecture pour la mission de maîtrise d'œuvre en vue de la rénovation de la Mairie ;

Au stade de l'APD, le montant prévisionnel des travaux est estimé par l'équipe de maîtrise d'œuvre à : 599 000 € H.T décomposés ainsi :

- > Gros œuvre : 106 500 €
- > Charpente bois : 14 000,00 €
- > Couverture étanchéité : 25 000,00 €
- > Menuiseries aluminium – serrurerie : 80 000,00 €
- > Menuiserie bois : 35 000€
- > Cloisons sèches isolation : 51 000€
- > Plafonds suspendus : 16 000,00 €
- > Revêtement sols faïence : 50 500,00 €
- > Peintures : 27 500 €
- > Mobilier agencement : 15 000€
- > Plomberie sanitaire – chauffage - ventilation : 100 500€
- > Électricité : 78 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver l'avant-projet définitif relatif à la rénovation de la Mairie. Il approuve également le coût prévisionnel des travaux actualisés, à la somme de 599 000 H.T. Il décide d'approuver la demande de subvention au titre de l'appel à projets DETR 2022 et sollicite l'aide du conseil départemental au titre du programme de solidarité Territoriale (PST) et de rechercher auprès de tous les organismes publics les financements adaptés à ce type de rénovation.

**Pour : 22      Contre : 0**

### **MOBILIER : Achat de chaises et de tables pour la restauration scolaire à la salle Louis CHEREL.**

Madame Edwige MESSAGER, Maire Adjoint, expose que lors d'une visite des élus à la salle Louis CHEREL en vue d'éventuels travaux à venir, il a été remarqué que le mobilier de la salle de restauration des enfants était peu ou pas adapté selon les enfants.

De ce fait, des devis ont été demandés à des fournisseurs de matériels pour trois tables et une vingtaine de chaises :

- > Société MANUTAN : 2 492,83 € TTC
- > Société MAC : 2 401,84 € TTC

Madame Edwige MESSAGER rappelle que la société MAC est le fournisseur du mobilier actuel sur le restaurant scolaire du bourg de Lanouée. De ce fait, le mobilier est dans la continuité de ce que nous possédons déjà.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide l'acquisition de chaises et tables adaptées pour la restauration scolaire à la salle Louis CHEREL et retient l'offre de la société MAC pour un montant de 2 001,53 € HT, soit 2 401,84 € TTC.

**Pour : 22      Contre : 0**

### **M.A.M DES FORGES : Travaux d'isolation extérieure et changement des ouvertures.**

Monsieur Jérôme GARCIA, Maire Adjoint, expose aux membres du conseil municipal que la M.A.M des Forges nécessite des travaux d'isolation extérieur et du remplacement des baies vitrées façade "Entrée" et qu'à cet effet : il a reçu plusieurs devis, qui ont été détaillés à la commission « Bâtiment » du 27 octobre.

Après avis favorable de la commission du 27 octobre, le conseil municipal retient et valide les devis de Ouest Ecologie pour l'isolation extérieure (sans façade avant) à hauteur de 16 945,35 € TTC et de BREZ ALU pour les ouvertures pour un montant estimé à 11 182,50 € TTC. Soit un total de 28 127,50 € TTC. Il sollicite de la part de l'Etat, de la région et du conseil départemental un subvention aussi élevée que possible.

**Pour : 22      Contre : 0**

### **VESTIAIRES SALLE DES SPORTS de Lanouée : Ré- aménagement des toilettes, accès pour les vestiaires et accès extérieur.**

Monsieur Jérôme GARCIA, Maire Adjoint, expose aux membres du conseil municipal que les vestiaires de la salle des sports à "Lanouée" nécessitent des travaux de réaménagement des toilettes avec accès pour les vestiaires et accès par l'extérieur et qu'à cet effet : il a reçu plusieurs devis, qui ont été détaillés lors de la commission « Bâtiment » du 27 octobre.

Après avis favorable de la commission du 27 octobre 2021, le conseil retient et valide les devis de la Sarl Christophe JAN pour l'électricité et plomberie à hauteur de 6 780 € TTC, de la Sarl FIRMIN pour la maçonnerie à hauteur de 8 376 € TTC et BREZ ALU, pour les menuiseries du vestiaire pour un montant estimé à 10 368,81 € TTC. Il sollicite de la part de l'Etat, de la région et du conseil départemental un subvention aussi élevée que possible.

**Pour : 22      Contre : 0**

### **VOIRIE : Travaux de sécurisation - Aménagement de giratoires Rue du Parvis et Rue St Hubert.**

Mr Patrick POCARD, Maire- Adjoint, présente au conseil municipal les projets d'aménagements de sécurité routière Rue Saint Hubert et Rue du Parvis. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 73 600 € H.T, soit 88 320 € T.T.C.

Il présente le plan de financement suivant :

- > Financement de la collectivité (fonds propres) : 23 600 €
- > Subvention du département 50 000 €

Vu l'avis favorable de la commission « Voirie » du 29 octobre 2021, le conseil municipal adopte l'opération et approuve le plan de financement et autorise le Maire à solliciter l'aide du département au titre de « Voirie, Aménagement et Mobilier urbain ».

**Pour : 22      Contre : 0**

## FINANCES : Décision modificative N°3

### BUDGET COMMUNE

Opérations	Recettes	Montant	Dépenses	Montant
<i>Investissement</i>				
Tables et chaises Salle louis CHEREL			2188	2 401,84 €
M.A.M Les Forges : Travaux d'isolation par l'extérieur			2313	13 200 €
Voirie travaux de sécurisation	1323	50 000 €	2315	60 500 €
MAM Lanouée Aménagement			2313	- 26 101,84 €
Cautions locations	165	1 300 €	165	1 300 €
Amortissements subventions d'équipement versée	28041582	5 432 €		
Amortissements autres installations	28258	- 5 432 €		
<b>TOTAL</b>		<b>51 300 €</b>		<b>51 300 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré émet un avis favorable pour effectuer la décision modificative énumérée ci-dessus sur le budget "COMMUNE" Forges de Lanouée.

**Pour : 22      Contre : 0**

### URBANISME : Cession d'une parcelle de terrain Rue de la Poste à Lanouée.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il vient de recevoir une proposition d'achat de la part de Mr et Mme Jean-Yves JOUËT de la parcelle AB 041 d'une surface de 40 m<sup>2</sup>, comprenant un garage Rue de la Poste à Lanouée.

Cette parcelle et le garage pourrait être proposés à 1 500 € avec une prise en charge des frais de notaire par les futurs acquéreurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la cession de la parcelle AB 041 sise Rue de la Poste, d'une superficie de 40 m<sup>2</sup> comprenant un garage au prix de 1 500 € net vendeur à Mr et Mme Jean-Yves JOUËT (25 Le Valéon - 22210 LE CAMBOUT) et autorise Monsieur Le Maire à régulariser l'acte de transfert de propriété et tout acte de constitution de servitudes nécessaires.

**Pour : 22      Contre : 0**

### URBANISME : Cession d'une parcelle de terrain Rue du Parvis à Lanouée.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il vient de recevoir une proposition d'achat de la part de Mme Marie-Paule GENUIT d'une partie de la parcelle AB 161 d'une surface d'environ 300 m<sup>2</sup> Rue du Parvis à Lanouée.

Cette parcelle pourrait être proposée à hauteur des frais de bornage avec une prise en charge des frais de notaire par le futur acquéreur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la cession d'une partie de la parcelle AB 041 sise Rue du Parvis, d'une superficie d'environ 300 m<sup>2</sup> pour le montant des frais de géomètre net vendeur à Mme Marie-Paule GENUIT (4 Rue du Parvis - Lanouée - 56120 FORGES DE LANOUÉE) et autorise Monsieur Le Maire à régulariser l'acte de transfert de propriété et tout acte de constitution de servitudes nécessaires.

**Pour : 22      Contre : 0**

### **URBANISME : Cession d'une parcelle de terrain Rue Eugène Denis à Lanouée.**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il vient de recevoir une proposition d'achat de la part de Mr Yvonnick JAGOUDET d'une partie de la parcelle AB 235 d'une surface d'environ 120 m<sup>2</sup> Rue Eugène Denis à Lanouée, jouxtant la cour de son habitation.

Cette parcelle pourrait être proposée à hauteur des frais de bornage avec une prise en charge des frais de notaire par le futur acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la cession d'une partie de la parcelle AB 235 sise Rue Eugène Denis, d'une superficie d'environ 120 m<sup>2</sup> pour le montant des frais de géomètre net vendeur à Mr Yvonnick JAGOUDET (5 Rue Eugène Denis - Lanouée - 56120 FORGES DE LANOUÉE) et autorise Monsieur Le Maire à régulariser l'acte de transfert de propriété et tout acte de constitution de servitudes nécessaires.

**Pour : 22      Contre : 0**

### **URBANISME : Cession d'un délaissé communal.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il envisage la cession d'un délaissé de voirie communale au lieu-dit Le Rouvray aux riverains, seuls utilisateurs de cette voie.

Mr et Mme RETO Sébastien ayant fait une proposition d'achat pour une surface d'environ 116 m<sup>2</sup>, cette portion de voirie pourrait être proposée à hauteur des frais de bornage avec pris en charge des frais de notaire par les futurs acquéreurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la cession d'un délaissé de voirie communale au lieu-dit Le Rouvray, d'une superficie d'environ 116 m<sup>2</sup> pour le montant des frais de géomètre net vendeur à Mr et Mme RETO Sébastien (6 Le Rouvray - Lanouée - 56120 FORGES DE LANOUÉE) et autorise Monsieur Le Maire à régulariser l'acte de transfert de propriété et tout acte de constitution de servitudes nécessaires.

**Pour : 22      Contre : 0**

### **BUDGET : Subventions aux associations.**

Madame Sophie MARIVAIN, Maire Adjoint, rappelle que lors de la séance du 26 février 2021, le conseil municipal avait fixé la liste des subventions à verser pour l'année 2021. Elle informe que certaines associations créées après cette date ont sollicité la commune et que certaines manifestations, non prévues ont été organisées cette année, et qu'il est de bonne administration de tenir compte de ces éléments.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de verser les subventions suivantes sur le budget de l'année 2021 :

- > St Hubert Sport : 420€
- > Thelma et Louise France : 200€
- > Comité des fêtes de Forges de Lanouée : 300€

**Pour : 22      Contre : 0**